

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général recommande à la Chambre l'allocation sur le fonds consolidé de revenu de telles sommes n'excédant pas cinq mille piastres en tout, qui pourront être nécessaires pour mettre toute personne ayant droit d'interjeter appel à Sa Majesté en conseil au sujet des actes des écoles du Nouveau Brunswick et désirant instituer tel appel, en état de subvenir aux frais du dit appel; et de telles sommes n'excédant pas en tout cinq mille piastres, qui pourront être nécessaires pour subvenir aux frais de l'envoi de fabricants habiles du Canada à l'Exposition de Vienne.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, le 23 mai 1873.
